



Module liaison avec la première ligne

La Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS, 1946) stipule que : "La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité". L'accès à des soins de santé de qualité est un droit fondamental et un élément essentiel dans la lutte contre la pauvreté et l'inégalité.

En 1978, l'Assemblée Mondiale de la Santé et ses états membres ont établi, à l'issue de la Conférence internationale sur les soins de santé primaire, la Déclaration d'Alma Ata. Cette déclaration souligne la nécessité d'une action urgente en faveur de la Santé pour tous (Health for all). L'objectif devant être de faire accéder, en l'an 2000, tous les habitants du monde à un niveau de santé qui leur permettent de mener une vie socialement et économiquement productive.

Les soins de santé primaires étaient considérés comme étant la clé de cet objectif. Ils ont été définis, tant comme représentant la fonction centrale et l'orientation du système des soins de santé qu'au niveau du développement économique et social global de la société.

Les soins de santé primaires représentent le premier échelon de contact des individus, de la famille et de la communauté avec le système national de santé, rapprochant le plus possible, les soins de santé des lieux où les personnes vivent et travaillent, et ils constituent le premier élément d'un processus ininterrompu de protection sanitaire (Déclaration d'Alma Ata §VI)¹.

La déclaration a été réaffirmée en 2008, par l'Assemblée mondiale de la Santé, à l'occasion de son 30ème anniversaire ; et le rapport sur la santé dans le monde souligne « Soins de santé primaires - Maintenant plus que jamais »².

En 2013, l'Assemblée mondiale de la Santé publie le "Plan d'action global pour la santé mentale 2013-2020". Le plan d'action repose sur le principe universellement accepté qu'il

¹ http://www.who.int/topics/primary_health_care/alma_ata_declaration/fr/

² Rapport sur la santé dans le monde, 2008 : les soins de santé primaires - maintenant plus que jamais.
http://www.who.int/whr/2008/08_report_fr.pdf

n'y a « pas de santé sans santé mentale ». Il définit quatre objectifs principaux pour parvenir à un leadership et à une gouvernance plus efficaces dans le domaine de la santé mentale (fournir des services de santé mentale et des services de protection sociale complets, intégrés et répondant aux besoins dans un cadre communautaire).

Il suit une approche globale et multisectorielle, moyennant une coordination des services entre le secteur de la santé et le secteur social et met l'accent sur la promotion, la prévention, le traitement, la réadaptation, les soins et la guérison.

Le but est de rencontrer les besoins tant en termes de soins en santé mentale que de soins somatiques et de promouvoir le rétablissement des personnes présentant des problématiques de santé mentale dans et au-delà des limites des soins de santé généraux et des services sociaux (y compris la promotion du droit à l'emploi, au logement et à la formation). Pour ce faire, il est judicieux d'utiliser un plan d'accompagnement, un plan de rétablissement réalisé en concertation par les usagers et les professionnels et, si possible avec la participation des familles. Un indicateur concret est que la couverture des services de prise en charge des troubles mentaux sévères aura augmenté de 20% d'ici 2020.

Le terme «soins primaires en santé mentale» se réfère spécifiquement aux services de santé mentale qui sont intégrés dans les soins de santé généraux, au niveau de la première ligne. Il couvre, à la fois, toutes les problématiques de santé mentale diagnostiquées et tous les aspects de la santé qui influencent le bien-être physique et mental. Il s'agit tant des interventions primaires qui sont dispensées comme partie intégrante des soins de santé généraux et des soins en santé mentale qui sont dispensés par des professionnels compétents des soins primaires, et sont pris en charge pour fournir des services dans le domaine de la santé mentale. Cette définition (restrictive) reconnaît pleinement que dans un pays où il y a une large gamme de soins de santé, la place des structures de soins en santé mentale est importante. «Les soins primaires pour la santé mentale sont des éléments nécessaires d'une prise en charge globale de la santé mentale, et une partie essentielle de l'ensemble des soins primaires. Toutefois, isolés, les soins primaires en santé mentale » ne suffisent pas à satisfaire l'ensemble des besoins en santé mentale de la population.

On ne peut pas arriver à des soins holistiques tant que la santé mentale n'est pas intégrée dans les soins primaires. Dans le rapport « Intégrer la santé mentale aux soins de santé primaires, une vision globale » (WHO & Wonca, 2008), 7 raisons y sont décrites :

1. La charge que représentent les troubles mentaux est énorme. Les troubles mentaux sont courants dans toutes les sociétés. Ils sont à l'origine d'une charge personnelle considérable pour les personnes concernées et leurs familles et créent des difficultés économiques et sociales significatives, qui affectent la société dans son ensemble.
2. Les problèmes de santé mentale et de santé physique sont indissociables. La plupart des malades souffrent, à la fois, d'un problème physique et d'un problème mental. Les services de soins primaires intégrés permettent d'assurer que les malades sont traités selon une approche holistique, en répondant aux besoins en santé mentale des personnes présentant des troubles physiques et aux besoins en santé physique des personnes présentant des troubles mentaux.
3. En matière de traitement des troubles mentaux, les lacunes sont énormes. Dans tous les pays, on observe un écart considérable entre la prévalence des troubles mentaux d'une part, et le nombre de personnes soignées et sous traitement d'autre part. La prise en charge de la santé mentale en soins primaires permet de combler cet écart.
4. La prise en charge de la santé mentale en soins primaires permet d'améliorer l'accessibilité. Lorsque la santé mentale est intégrée aux soins primaires, les usagers peuvent accéder à des services de santé mentale plus proches de leur domicile, leur permettant ainsi de rester avec leur famille et de poursuivre leurs activités quotidiennes. La prise en charge de la santé mentale en soins primaires permet également de faciliter la prise de contact et la promotion de la santé mentale dans la communauté, ainsi que la surveillance et la prise en charge à long terme des personnes affectées.
5. La prise en charge de la santé mentale en soins primaires favorise le respect des droits humains. Lorsqu'ils sont dispensés en soins primaires, les services de santé mentale minimisent la stigmatisation et la discrimination. Ils éliminent également le risque de violation des droits humains qui peut exister dans les hôpitaux psychiatriques.

6. La prise en charge de la santé mentale en soins primaires est économique et d'un bon rapport coût/efficacité. La prise en charge de la santé mentale dans les services de soins primaires est moins coûteuse que dans les hôpitaux psychiatriques, à la fois pour les patients, les communautés et les gouvernements. Par ailleurs, les usagers et leurs proches n'ont pas à supporter les coûts indirects associés aux soins spécialisés souvent dispensés loin de leur domicile. Le rapport coût/efficacité du traitement des troubles mentaux courants est très favorable, et les sommes investies par les gouvernements peuvent donner lieu à des avantages considérables.
7. La prise en charge de la santé mentale en soins primaires favorise un bon état de santé. Pour la majorité des personnes souffrant de troubles mentaux, le traitement en soins primaires donne un bon résultat, particulièrement lorsqu'elles sont en contact avec un réseau de services communautaires et de 2e ligne.

En outre, ce rapport identifie également dix principes communs qui sont indispensables dans tous les efforts visant à intégrer la santé mentale dans les soins primaires généraux. Certains d'entre eux sont situés sur une politique qui est au-delà de la portée de cette contribution: la nécessité d'un engagement politique de soins intégrés de santé mentale primaires; attention à l'aspect de procédé de ce processus d'intégration, et le temps nécessaire pour vaincre la résistance; la nécessité d'établir une large coopération à travers les frontières du secteur de la santé et il la nécessité d'un financement adéquat et de personnel ajusté à réaliser l'intégration.

Dès lors les principes suivants se révèlent être nécessaires :

- ✓ Le plaidoyer/advocacy est un aspect important pour accompagner le changement des attitudes dans le mouvement de l'intégration de la santé mentale. Les informations peuvent être mises à profit de manière délibérée et stratégique dans le but d'inciter les personnes ressources, « stakeholders » au changement. Au niveau local et national, la sensibilisation à l'importance de l'intégration de la santé mentale est, une tâche qui demande beaucoup de temps et d'efforts que ce soit vers les responsables politiques et autres, les autorités de santé et les agents des soins primaires. Les estimations de la prévalence des troubles mentaux, la charge qui leur est associée, s'ils ne sont pas traités, les violations des droits humains que l'on

constate souvent dans certaines institutions psychiatriques et l'existence de traitements efficaces en soins primaires sont autant d'arguments importants souvent avancés.

- ✓ Une formation adéquate des agents de soins primaires aux problèmes de santé mentale est essentielle pour une bonne intégration de la santé mentale. Par ailleurs, les agents de santé doivent également perfectionner ces compétences sur le long terme, sous la supervision de spécialistes. Les modèles de soins en collaboration ou partagés, dans le cadre desquels des consultations et interventions conjointes sont assurées par les agents de soins primaires et les spécialistes de la santé mentale, constituent un moyen de formation continue et de soutien particulièrement prometteur.
- ✓ Les décisions relatives aux responsabilités spécifiques doivent être prises, après consultation des différents acteurs de la communauté, une évaluation des ressources humaines et financières et, enfin, une analyse minutieuse des forces et des faiblesses actuelles du système de santé pour la prise en charge des problématiques des soins en santé mentale. Les fonctions des agents de soins primaires pourront être élargies au fur et à mesure que les praticiens acquièrent des compétences et gagnent en confiance.
- ✓ Des professionnels et des partenaires spécialisés en santé mentale doivent être disponibles pour soutenir les soins primaires. L'intégration des services de santé mentale dans les soins de santé primaires est essentielle, tout en étant accompagnée de services complémentaires, en particulier de soins secondaires, vers lesquelles les agents des soins primaires peuvent se tourner pour obtenir de l'aide, notamment en matière d'orientations, et de supervision. Ce soutien peut être fourni par des services communautaires de santé mentale, des institutions hospitalières, ou des praticiens qualifiés travaillant spécifiquement dans le cadre du système de soins primaires. Les spécialistes ont différents niveaux de spécialisation : des infirmières psychiatriques jusqu'aux psychiatres.

- ✓ Il est indispensable d'avoir un coordinateur des services de santé mentale.
L'intégration de la santé mentale aux soins de santé primaires est progressive et variable, tout en s'adaptant aux évolutions. Par ailleurs, il faut prendre en considération que des problèmes inopinés risquent de remettre en question les résultats attendus du programme. Les coordinateurs de santé mentale ont un rôle essentiel à jouer dans l'orientation des programmes face à ces défis et dans la difficulté d'un processus d'intégration.

- ✓ Une collaboration avec les secteurs autres que les secteurs de la santé est nécessaire pour travailler efficacement avec les professionnels des soins primaires, et ce, dans le but d'assurer aux usagers présentant des problématiques de santé mentale l'accessibilité des initiatives pédagogiques, sociales et d'emploi, nécessaires à leur rétablissement et leur pleine intégration sociale.

La Réforme des soins en santé mentale en Belgique, décrite dans le Guide « Vers de meilleurs soins en santé mentale par la réalisation de circuits et réseaux de soins » (et dans l'introduction de ce manuel) s'inspire d'un modèle qui suppose le développement de réseaux de services et de professionnels, tant dans le champ global de la santé mentale que dans celui des soins primaires. Ce réseau est responsable d'une bonne santé mentale de l'ensemble des habitants d'un territoire donné. Cette vision de travail en réseau s'appuie sur le modèle de l'approche globale et intégrée des besoins de la population en termes de santé mentale. Pour opérationnaliser ce modèle, différentes fonctions ont été progressivement développées (Jacob e.a. 2014, Introduction générale).

Une de ces fonctions consiste en la prévention, la détection précoce, le dépistage et le diagnostic des problématiques de santé mentale. Il s'agit de l'amélioration de l'accès aux soins en santé mentale ce qui implique des soins primaires en santé mentale plus accessibles. L'admission, le diagnostic, l'orientation et l'intervention devrait être possibles, de préférence, dans l'entourage de l'utilisateur. Il est stipulé, explicitement dans le guide que pour l'implémentation de cette fonction ... l'implication des soins primaires (par exemple : des médecins généralistes) est importante (p10). De plus, il est clair que les professionnels

de la première ligne doivent être associés à l'élaboration des autres fonctions, de par la philosophie de la Réforme et des compétences qui se basent sur des principes de complémentarité des ressources et des compétences.

Les soins de première ligne en Belgique

Il n'existe pas de définition unique de "la première ligne" et "des "travailleurs de première ligne" dans la littérature scientifique. La première ligne a été, notamment, définie comme un ensemble de services qui se placent entre les soins informels et les soins hospitaliers (Boerma, 2006). Les acteurs de cette première ligne offrent des programmes de prévention, assurent la promotion de la santé et la détection précoce des problématiques. Ils proposent, également, une continuité des soins proche de l'environnement de l'utilisateur.

Plusieurs disciplines professionnelles sont impliquées pour dispenser les soins de première ligne, bien que ce sont souvent les médecins traitants qui sont considérés comme les principaux acteurs (Boerma, 2007). En outre, d'autres praticiens (pédiatres, ophtalmologues, dentistes, ...) et d'autres professions telles qu'infirmières, pharmaciens, kinésithérapeutes et sages-femmes sont impliquées à différents niveaux dans les soins de première ligne.

L'implication de ces différentes disciplines dans les systèmes de soins, en fonction des pays est variable, ce qui en définit les caractéristiques particulières.

En Belgique, les professions médicales libérales et les différentes organisations et services de tous les secteurs sont actifs dans les soins primaires.

Ces acteurs ont des responsabilités importantes dans les soins dispensés aux personnes présentant des problématiques de santé mentale.

Le fait que trop d'acteurs jouent un rôle, à la fois, au niveau des soins primaires, que de la santé mentale présente un risque de morcellement et l'absence de coopération effective. A l'occasion d'une conférence concernant le rôle de la première ligne (Flandres, 2010), un groupe de travail a évoqué les acteurs suivants et leurs tâches spécifiques, dans leur vision des soins en santé mentale.

- Les médecins traitants occupent une fonction centrale dans la première ligne. Ils travaillent sur le terrain en solo, en groupe ou encore dans des centres de santé locaux. Ils garantissent la continuité des soins et l'orientation vers des services spécialisés.
- Cependant, en Belgique, les spécialistes peuvent être directement consultés, sans passer par la première ligne: il n'existe pas, à ce niveau, de fonction de filtre. Les tâches essentielles (des médecins généralistes) en lien avec les soins en santé mentale sont de:
 - prévenir la détection précoce des problématiques de santé mentale,
 - assurer le traitement des problématiques psychiques courantes,
 - maintenir la stabilité des usagers,
 - assurer l'orientation, si nécessaire, vers d'autres lignes,
 - accorder de l'attention vers les besoins en matière de santé mentale des personnes présentant des problématiques de santé somatiques,
 - s'inscrire dans la promotion et la prévention de la santé mentale (WHO 2008).
- Les services sociaux des CPAS sont les ceux qui offrent un soutien important à la première ligne dans notre pays. Ils sont accessibles aux personnes qui se trouvent en situation de précarité et de pauvreté.
- Les PMS jouent un rôle important dans la détection, le diagnostic et le suivi des enfants et des adolescents qui présenteraient des problématiques psychiques (et de leurs parents).
- En outre, les services de soins à domicile et les centres de services locaux reçoivent de nombreuses personnes susceptibles d'avoir recours à une aide spécialisée en santé mentale.
- Les professionnels de la deuxième ligne, les services de santé mentale, les psychiatres privés, les psychologues et les psychothérapeutes apportent du soutien aux professionnels de la première ligne et complètent leurs compétences. La première ligne n'est manifestement pas le champ d'action d'une ou plusieurs organisations ou services.

Dans un paysage ainsi morcelé, la collaboration et le travail en réseau sont essentiels pour offrir, de manière cohérente, des soins en santé mentale efficaces.

- Les centres locaux de promotion de la santé, les réseaux multidisciplinaires locaux, les réseaux de soins palliatifs, la concertation régionale de la santé, les initiatives de collaboration en matière de soins primaires sont parmi les initiatives qui peuvent jouer un rôle de coordination et de soutien.

La Réforme des soins en santé mentale a permis, sur différents territoires, une évolution significative d'une bonne collaboration entre les soins primaires généraux et les services de soins en santé mentale. Dans ce cadre, un nombre croissant de pratiques innovantes se développent, avec une vision plus holistique, plus intégrée et, avec une attention particulière pour les aspects liés à la santé mentale et à l'action sociale.

